

COMMUNIQUE DE PRESSE - L'OBSERVATOIRE

Azerbaïdjan : le verdict contre Leyla et Arif Yunus est scandaleux et doit être annulé

Paris-Genève, le 13 août 2015 – La chargée de mission de l'Observatoire a rapporté aujourd'hui que Leyla et Arif Yunus ont été respectivement condamnés à 8,5 et 7 ans de prison. Le tribunal de Bakou pour les crimes graves a prononcé le verdict après une audience expéditive dédiée aux plaidoiries finales de la défense. Ces condamnations sont scandaleuses et visent à sanctionner le travail légitime de défense des droits humains de Leyla et Arif, a déclaré l'Observatoire. Ces lourdes condamnations étaient malheureusement attendues, et mettent une nouvelle fois en avant le mépris des autorités azéries envers les normes internationales relatives au droit à un procès équitable et impartial.

Le procès contre **Leyla Yunus** et **Arif Yunusov** s'est ouvert il y a moins d'un mois. Le couple était poursuivi pour "fraudes à grande échelle", "contrefaçon", "évasion fiscale" et "entrepreneuriat illégal". Dès le premier jour du procès, nos organisations ont envoyé sur place une chargée de mission afin d'observer le procès. Aujourd'hui, sans raison particulière, elle a été interdite d'entrer dans la salle du tribunal. Lors de sa plaidoirie finale, Arif Yunus s'est évanoui et a nécessité une intervention médicale. Le juge a condamné Leyla et Arif respectivement à 8,5 et 7 ans de prison, et ce directement après l'audience finale.

"La vitesse sans précédent avec laquelle a été mené le procès contre les Yunus est révoltant et en dit long sur sa qualité. Le jugement est truffé d'inexactitudes et reflète le manque d'examen des preuves présentées. Les violations des normes internationales relatives au droit à un procès équitable sont évidentes" a déclaré Gerald Staberock, secrétaire général de l'OMCT. **"C'est un verdict honteux qui était malheureusement prévisible dès le début de leur détention préventive, il y a déjà un an"**, a-t-il ajouté.

Leyla Yunus, directrice de l'Institut pour la paix et la démocratie (IPD) et membre de l'Assemblée générale l'OMCT, et Arif Yunusov, responsable du département de conflictologie de l'IPD, avaient été arrêtés durant l'été 2014 dans la cadre d'une campagne de répression menée contre la société civile azérie. Au cours de leur année de détention, leur état de santé s'est énormément détérioré. Leurs demandes de traitements médicaux ont été refusées à plusieurs reprises.

Leyla Yunus a perdu 16 kilos depuis son arrestation. Elle souffre également de diabète. Par ailleurs, sa codétenue l'a violentée à plusieurs reprises. Mais aucune mesure n'a été prise par l'administration pénitentiaire pour protéger son intégrité physique. Arif Yunusov souffre lui d'hypertension et a perdu connaissance à de nombreuses reprises, notamment lors de l'audience du 3 août, ce qui avait causé son ajournement après que ce dernier eut été évacué par ambulance. Son avocat avait alors déclaré que l'état de santé d'Arif Yunusov ne lui permettait plus de participer aux audiences. Mais cela n'a pas empêché le procès de se poursuivre comme prévu.

L'Observatoire rappelle que **Intigam Aliyev** et **Rasul Jafarov**, deux autres défenseurs des droits humains, ont également été condamnés en appel il y a peu lors de procès similaires à caractère inique. Ils purgent respectivement des peines de 7,5 et 6,3 ans de prison.

L'Observatoire rappelle que Leyla et Arif Yunus sont également accusés de "trahison d'état", accusations qui devront faire l'objet d'un autre procès distinct.

"Nos organisations condamnent fermement les condamnations prononcées aujourd'hui à l'encontre des époux Yunus, ainsi que toutes les condamnations précédentes contre les défenseurs des droits humains en Azerbaïdjan. Ces dernières ne visent qu'à réduire au silence toutes les voix dissidentes", a déclaré Souhayr Belhassen, présidente d'honneur de la FIDH, qui s'était rendue à Bakou en janvier 2015. **"Nous continuerons d'appeler sans relâche les autorités à libérer sans condition le couple Yunus et tous les autres défenseurs détenus en Azerbaïdjan en raison de leurs activités"**, a-t-elle ajouté.



L'Observatoire, programme de la FIDH et de l'OMCT, a vocation à protéger les défenseurs des droits de l'Homme victimes de violations et à leur apporter une aide aussi concrète que possible.

Pour plus d'informations, veuillez contacter :

- **FIDH: Arthur Manet / Lucie Kroening: + 33 1 43 55 25 18**
- **OMCT: Miguel Martín Zumalacárregui: +41 22 809 49 24**